

Saint-Barnabé, 2 juillet 2020

Madame,
Monsieur,

J'ai le plaisir de vous convoquer à la prochaine séance ordinaire du conseil municipal de la Paroisse de Saint-Barnabé, qui se tiendra lundi le 6 juillet prochain, à 19 h 30, à la salle des délibérations de l'hôtel de ville.

Suivant les dispositions du décret numéro 222-20 du 20 mars 2020 et de l'Arrêté ministériel numéro 2020-029 du 26 avril 2020 du gouvernement du Québec visant à limiter la propagation du coronavirus COVID-19, cette séance ne sera pas ouverte au public. Toutefois elle fera l'objet d'un enregistrement audio qui sera par la suite rendu disponible sur le site Internet de la Municipalité.

Malgré l'absence de réunion préparatoire à cette rencontre, nous avons préparé le projet d'ordre du jour suivant que nous vous invitons à modifier si vous le jugez opportun.

ORDRE DU JOUR

AFFAIRES COURANTES

1. Ouverture de la réunion et vérification du quorum ;
2. Présentation et adoption de l'ordre du jour ;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2020 ;
4. Présentation de la correspondance reçue au nom du conseil municipal entre le 2 juin et le 6 juillet 2020 ;

FINANCES

5. Présentation et approbation des comptes ;
6. Délégation relative à la signature des chèques, billets ou autres titre émis par la Municipalité (pour modifier la résolution numéro 206-12-17, du 5 décembre 2017, volume 45, page 408 déjà modifiée par la résolution numéro 117-07-18, du 10 juillet 2018, volume 46, page 198) ;
7. Dépôt et présentation du rapport du vérificateur et des états financiers de la Municipalité pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2019 ;
8. Dépôt par le maire du rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier de l'exercice terminé le 31 décembre 2019 (article 176.2.2 du Code municipal);

GESTION DU PERSONNEL

9. Embauche d'une personne à titre de secrétaire-trésorier(ère) adjoint(e) et directeur(trice) général(e) adjoint(e) dans le but de remplacer l'actuel secrétaire-trésorier et directeur général de la Municipalité au moment de son départ à la retraite, actuellement prévu pour le 31 décembre 2020 ;

SÉCURITÉ PUBLIQUE

10. Demande du directeur adjoint du Service d'incendie pour le paiement d'un montant à monsieur le conseiller Jimmy Gélinas pour l'assistance apportée le 5 juin 2020 pour la production du rapport d'activités 2019 ;
11. Réévaluation de la position de la Municipalité concernant sa participation au projet de regroupement des services incendie de la MRC de Maskinongé compte tenu du délai supplémentaire accordé en raison de la pandémie de la COVID-19 ;

TRANSPORT

12. Pour entériner le contrat accordé par le secrétaire-trésorier pour faire suite aux propositions reçues concernant le marquage des chaussées du réseau routier ;
13. Décision du conseil municipal relativement aux plaintes formulées par des propriétaires d'immeubles situés sur la rue Bellerive concernant l'état de certaines entrées charretières depuis la réalisation des travaux de construction d'un réseau d'égout sur cette voie de circulation en 2017 ;

HYGIÈNE DU MILIEU

14. Adoption d'une résolution pour modifier le règlement d'emprunt numéro 364-20 relatif aux travaux de prolongement du réseau d'aqueduc sur le boulevard Trudel ainsi que les chemins Bernard, du Coteau, Duplessis et Petit-Saint-Étienne ;

URBANISME, ZONAGE ET DÉVELOPPEMENT

15. Rapport du secrétaire-trésorier relativement à la consultation publique menée conformément à l'arrêté ministériel 2020-008, du 22 mars 2020, portant sur la demande de dérogation mineure visant à permettre la construction d'un garage pour l'entreposage de machinerie occupant une surface au sol de 371,6 mètres carrés alors que le règlement prévoit une surface maximale de 83,6 mètres carrés sur l'immeuble situé au 80, rue Bellerive à Saint-Barnabé ;
16. Adoption d'une résolution ayant pour but d'autoriser une dérogation mineure au règlement de zonage numéro 277-06 (déjà modifié par les règlements 293-09, 321-12, 330,14 et 340,16), ayant pour effet de permettre la construction d'un garage pour l'entreposage de machinerie occupant une surface au sol de 371,6 mètres carrés alors que le règlement prévoit une surface maximale de 83,6 mètres carrés sur l'immeuble situé au 80, rue Bellerive à Saint-Barnabé, sur le lot numéro 2 939 352 du cadastre du Québec, appartenant à monsieur Louis Boucher ;

AUTRES SUJETS

17. Demande de monsieur le maire Michel Lemay dans le but d'obtenir le remboursement des frais engagés par lui pour les services de son avocat pour la période du 28 mai au 23 juin 2020, dans les dossiers qui concernent l'entretien des chemins en hiver et de l'audition d'une plainte en matière d'éthique et de déontologie devant la Commission municipale du Québec ;
18. Sujet(s) apporté(s) par les membres du conseil :
 - a)
 - b)
 - c)
19. Questions diverses ;
20. Période de questions ;
21. Clôture de la séance.

Denis Gélinas
Secrétaire-trésorier

2020-07-02